

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°02/2026 du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de chef de service enfance famille et du service social départemental d'Hesdin-la-Forêt au motif de l'absence de l'habituel titulaire.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

À compter du 30 mars 2026 et jusqu'au 10 avril 2026, monsieur Jean-Vincent Robatche Claive est chargé des fonctions de chef de service par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois – site d'Hesdin-la-forêt – service enfance famille.

**Article 2 :**

À compter du 11 avril 2026, monsieur Jean-Vincent Robatche Claive est chargé des fonctions de chef de service par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois – site d'Hesdin-la-forêt – service enfance famille et service social départemental.

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20260504-RH09740CD052026-AI  
Date de télétransmission : 11/05/2026  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).


**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 4 mai 2026  
Pour le Président du Conseil départemental,

**Notifié le :**

**Signature de l'agent :**



Signé électroniquement par  
Caroline MÉZIERE  
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Jean-Vincent Robatche Claive (9740)
- Service de la vie quotidienne- direction des moyens généraux- pôle ressources et accompagnement
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales